

Appel à Projets Fête populaire JOP 2024

« Faites vos Jeux : Faire vivre les Jeux olympiques et
paralympiques 2024 à Mayotte »



Date limite de dépôt des dossiers :

5 mars 2024

Dossier à déposer en ligne sur le site

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2024_fete_populaire_jop2024

CAHIER DES CHARGES

CONTEXTE & ENJEUX :

Le Président de la République a décidé, lors du Conseil Olympique et Paralympique du 25 juillet 2022, de faire de la promotion de l'Activité Physique et Sportive (APS) la **Grande Cause Nationale 2024** (GCN2024) pour la première fois en 46 ans d'existence du dispositif.

Une double raison justifie ce choix :

- **L'urgence sanitaire que constitue la progression de la sédentarité** du fait des bouleversements de nos modes de vie, et d'une addiction toujours plus forte aux écrans en particulier chez les plus jeunes.
- **L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques**, qui nous donne une opportunité exceptionnelle pour promouvoir les bienfaits du sport et ainsi accélérer la construction d'une nation sportive ;

Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 sont l'occasion de mettre à l'honneur les territoires tant dans la mise en lumière des actions portées par les acteurs locaux en faveur de la pratique sportive que dans la découverte, ou la redécouverte de pratiques sportives traditionnelles teintées d'une forte empreinte culturelle ou patrimoniale. Ils représentent donc un formidable moyen de permettre à Mayotte de rayonner sur le plan national et dans toutes ses dimensions, qu'elles soient sportive, culturelle, éducative.

La journée olympique du 23 juin 2023 a constitué le point de départ de la dynamique d'animation qui prendra fin le 8 septembre 2024, jour de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques. Les actions engagées au titre de la grande cause nationale prolongeront ensuite cet élan.

A ce titre, la DRAJES Mayotte lance en 2024 son deuxième appel à projets en faveur des événements festifs autour de la célébration du sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

1. OBJECTIFS :

Pour cette deuxième édition, l'objectif de l'appel à projets consiste à soutenir **les événements festifs et populaires** permettant de réunir l'ensemble des concitoyens autour :

- **D'actions de promotion de la Grande Cause Nationale 2024**, au travers de projets utilisant le sport comme outil de préservation de la santé et du bien-être, et plus particulièrement par l'intermédiaire du marqueur [#30minutesbouge](#), qui a pour objectif d'inciter la population, à tous les âges et sur tous les territoires, à faire davantage d'activité physique et sportive.

- **D'actions d'animation déclinant sur le territoire les temps forts nationaux** d'engagement en vue des Jeux de Paris 2024 (journée Olympique, journée Paralympique, etc.). A ce titre, vous trouverez en annexe la frise calendaire de ces évènements.
- **D'initiatives d'origine locale permettant la découverte d'activités physiques et sportives, la diffusion des valeurs de l'Olympisme** ou la mise en valeur des JOP Paris 2024.

2. LE PUBLIC CIBLE

Le grand public en optant pour la réalisation d'événements sur des **lieux à forte fréquentation** tels que les marchés, les centres commerciaux, les plages, les lieux touristiques...

Sans oublier les publics les plus éloignés de la pratique sportive, dont font partie notamment :

- Le public féminin
- Les personnes en situation de handicap
- Les personnes âgées
- Les publics en situation de précarité

La mixité des publics et des pratiques doit être une constituante forte de la conception des actions d'animation, l'objectif étant de rassembler les concitoyens

3. LES MOMENTS CIBLES

Les porteurs de projets privilégieront le déploiement de leur projet lors :

- **Des temps forts nationaux :**
 - 2 au 6 avril : Semaine Olympique et Paralympique (SOP) du,
 - 17 avril : les J-100 des JO
 - 20 mai : les J-100 des JP
 - 23 juin : journée olympique
- Des **Clubs 2024** (dans les fan-zone) pendant :
 - Les Jeux olympiques de Paris : du 26 Juillet au 11 août 2024
 - Les Jeux paralympiques de Paris : du 28 août au 8 septembre 2024
- **Les « 30 de chaque mois » : « les défis 30 minutes »**, animations promouvant la pratique de 30 minutes d'activités physique et sportive quotidienne.

4. LES STRUCTURES ELIGIBLES

Les projets d'animations pourront notamment être portés par une **collectivité territoriale** (ou un groupement de collectivités) ou le **mouvement sportif** (clubs, comités ou ligues, comité régional olympique et sportif).

Les projets partenariaux seront encouragés. En outre, le projet pourra utilement impliquer les acteurs suivants :

- Associations de jeunesse, culturelles ou liées au mouvement olympique ;
- Acteurs institutionnels (services de l'État, agence du service civique, etc.) ;
- Sportifs du territoire ;
- Entreprises du territoire ;
- Médias locaux ou nationaux.

Les territoires labellisés « Terre de jeux » seront privilégiés.

Procédure de labélisation « Terre de jeux » pour les collectivités : <https://terredejeux.paris2024.org/>

5. CRITERES D'ELIGIBILITE

a. Seront privilégiés les **événements d'envergure et structurants** lors des **moments cibles** :

- Promouvant les **bienfaits de la pratique d'une activité physique et sportive régulière** dans l'objectif d'amélioration de la santé en lien avec la Grande Cause Nationale 2024 et [#30minutesbouge](#),
- Intégrant la **dimension olympique et paralympique** (promotion de son histoire et de ses valeurs)
- Promouvant le **patrimoine culturel ou sportif local** par des activités physiques et sportives « traditionnelles »
- Réalisés **lors des temps forts des Jeux** avant, pendant et après les JOP de Paris 2024

Dans le cadre de la « Grande Cause Nationale 2024 », le projet le plus impactant et remplissant les conditions suivantes :

- Promouvant l'activité physique et sportive notamment à des fins d'amélioration de la santé
- De dimension régionale
- Adressé à l'ensemble de la population

se verra attribuer le statut « **d'Action Phare** » **Grande Cause Nationale 2024 pour Mayotte** par la Conférence Régionale du Sport.

Le patrimoine local et les lieux culturels sont aussi à valoriser dans le cadre des manifestations organisées.
Exemples d'animations à déployer sur vos événements : télécharger les fiches actions célébrations du COJOP

La localisation exacte de chacun des événements et leurs dates devront être précisées.

Les associations loi 1901, à but non lucratif, qu'elles soient sportives ou non devront justifier de plus d'un an d'existence à la date de demande de subvention.

b. Labélisation « Grande Cause Nationale 2024 »

Les actions proposées dans le cadre de cet appel à projets devront **systematiquement** faire l'objet d'une demande de [labellisation « Grande Cause Nationale 2024 »](#).

Ce label sera attribué, dès lors que les projets répondent à **l'un des critères** ci-dessous :

- Promouvoir les 30 minutes d'activité physique quotidienne ;
- Encourager la pratique sportive auprès des publics les plus éloignés (femmes, seniors, étudiants, personnes en situation de handicap) ;
- Promouvoir l'égalité d'accès au sport pour tous ;
- Encourager le rapprochement entre culture et sport ;
- Affirmer le rôle sociétal du sport.

Procédure de labellisation : <https://www.grandecause-sport.fr/labelliser.html#/>

6. TAUX DE PARTICIPATION ET PLAFONNEMENT

- Aide plafonnée à 10 000 € par projet à l'exception de l'Action Phare GCN2024 pour laquelle l'aide est déplafonnée
- Taux de participation maximal fixé à 80% du montant total du projet

Remarque : Le budget prévisionnel doit être équilibré en incluant la demande de subvention.

7. MODALITES DE DEPOT DE LA DEMANDE

Dossier à déposer en ligne sur le site :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap2024_fete_populaire_jop2024

Labelisation Grande Cause Nationale 2024 à demander en ligne sur le site :

<https://www.grandecause-sport.fr/labelliser.html#/>

Avant le 5 mars 2024 – Minuit

8. PIECES A JOINDRE

Associations :

- Attestation sur l'honneur signée (modèle à télécharger)
- Budget prévisionnel de l'action (modèle à télécharger)
- Budget prévisionnel de la structure (modèle à télécharger)
- Le budget n-1 de l'association approuvé par l'assemblée générale
- Le projet associatif (projet de développement)
- Le rapport d'activité approuvé par l'assemblée générale
- Un RIB
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure : Mandat ou procuration

En cas de 1ère demande ou de modification, joindre également les pièces suivantes :

- Une copie du récépissé de déclaration en Préfecture
- La composition du bureau
- Les statuts de l'association

Collectivités :

- Budget prévisionnel de l'action (modèle à télécharger)
- Pour l'investissement : devis estimatif détaillé
- Lettre signée du porteur de projet demandant une subvention
- Un relevé d'identité bancaire RIB
- Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure : Mandat ou procuration

Retrouvez les modèles de documents en téléchargement sur le site de la DRAJES : <https://www.ac-mayotte.fr/appe1-a-projet-fete-populaire-jop-2024-faites-vos-jeux-faire-vivre-les-jeux-olympiques-et-par-122466>

Les structures ayant obtenu une subvention au titre de l'appel à projets « Evènements festifs autour du sport et de la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques » en 2023 devront **OBLIGATOIREMENT** avoir transmis le compte rendu financier d'utilisation de la subvention, pour les actions se déroulant en 2023, en amont de toute nouvelle demande de subvention en lien avec les JOP Paris 2024.

- Cerfa 15059*02 de bilan de l'action

Pour les actions se déroulant sur les années 2023 et 2024, les structures devront produire un bilan intermédiaire avant dépôt d'une nouvelle demande.

Les structures ayant obtenu une subvention en 2023, pour une action se déroulant en 2024 ne peuvent solliciter une demande de subvention 2024 pour la même action.

Remarque : tout dossier incomplet ne sera pas étudié

VOTRE CONTACT

DRAJES Pôle Sport

Gaëlle PINCON

Conseillère des animations sportives

Tél. : 02 69 63 33 75

drajes976-sport@ac-mayotte.fr

ANNEXE 1 : Le calendrier des actions nationales



2024, DERNIER SPRINT AVANT LES JEUX...



ANNEXE 2 : Le calendrier en cours de programmation à Mayotte

Actions annuelles – Animation territoriale Mayotte 2024



Actions ponctuelles – Animation territoriale Mayotte 2024

